

C O M M U N A U T É

le journal

# urbaine de Cherbourg

Centre de tri  
La modernisation  
est engagée

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DES HABITANTS

JUIN 2006 - N° 34



Le Journal de la Communauté urbaine de Cherbourg - N° 34  
Trimestriel d'informations de la Communauté urbaine de Cherbourg  
Hôtel de Communauté  
Place Napoléon  
50108 Cherbourg-Octeville cedex  
Tél. 02 33 08 26 00

Directeur de la publication :  
Bernard Cauvin, Président

Comité de rédaction :  
Direction de la communication  
et des relations publiques

Rédaction :  
Direction de la communication  
et des relations publiques

Conception et mise en page :  
Agence Spinnaker - Cherbourg

Impression :  
Imprimerie Artistique Lecaux  
Tourlaville

Crédit photos :  
CUC, Alain Leroux/association le  
Palace, Syndicat mixte du Cotentin,  
Zéphir Bus, Erina, Sylvain Guichard  
Photo de couverture  
CUC - Centre de tri du Becquet -  
Tourlaville

ISSN: 1168-321X

**tempsforts**

p.3

**atmosphère**

p.4-5

**dossier**

p.6-7

**dunordausud**

p.8

**d'estenouest**

p.9

**ventenpoupe**

p.10

**àcielouvert**

p.11

**figuredeproue**

p.12

*Mademoiselle, Madame, Monsieur,*

*La Communauté urbaine de Cherbourg a engagé, au début des années 1990, une politique de protection de l'environnement concrétisée par la signature, le 23 mai 1991 avec l'Etat, de la première convention sur ce thème à l'échelle d'une agglomération.*

*Cette politique a trouvé son aboutissement à travers la charte communautaire d'environnement « Pour une nouvelle citoyenneté », signée le 27 janvier 1993 avec l'Etat, l'une des toutes premières en France, engageant la Communauté urbaine dans un vaste programme de protection et de mise en valeur de l'environnement.*

*C'est sur cette base qu'ont été lancées des politiques qui ont contribué à améliorer et transformer l'environnement, à renforcer les services publics.*

*La préservation des zones humides, l'amélioration de la qualité des rejets des eaux usées, l'aménagement de sites, comme l'université, la construction de la maison du littoral, illustrent notre engagement.*

*La possibilité de trier les déchets pour les recycler, de bénéficier d'une eau de bonne qualité, de disposer d'un réseau de pistes cyclables et de sentiers piétons favorisant les déplacements « doux » sont des services mis à votre disposition.*

*La promotion d'une politique éducative est aussi une action de la Communauté urbaine pour vous associer et vous sensibiliser à ces enjeux.*

*Des indicateurs simples confirment votre attachement à cette politique. L'augmentation des tonnes de déchets recyclés, la mise en conformité croissante de vos installations sanitaires, l'augmentation de la fréquentation des transports en communs sont autant d'exemples d'un comportement citoyen.*

*Nous souhaitons poursuivre notre action et aller plus loin, pour faire avec vous, du développement durable une pratique quotidienne, et ainsi, répondre localement à la préservation de notre planète, par la réalisation d'un Agenda 21.*

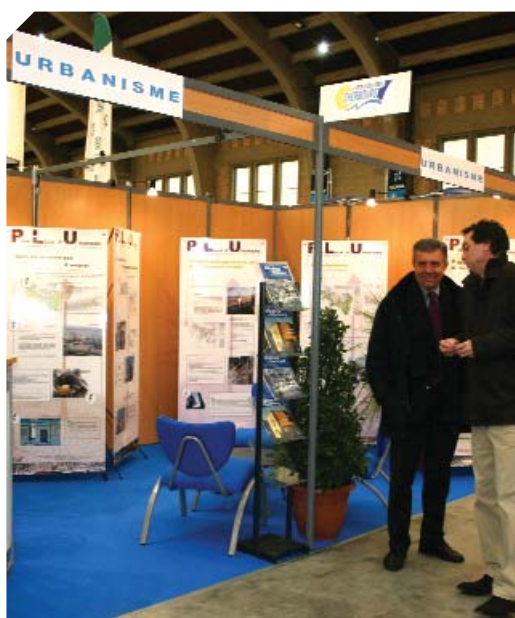
*C'est dans cette perspective que nous vous associons et que nous comptons sur votre participation en retournant le questionnaire figurant au centre de ce journal, qui permettra d'élaborer avec vous l'Agenda 21.*

*Ensemble construisons durablement notre développement.*

Président de la Communauté  
urbaine de Cherbourg

Vice-Président de la Communauté  
urbaine de Cherbourg

24 AU 27 MARS 2006



## Le PLU en discussion et en exposition

La Communauté urbaine de Cherbourg mène, depuis le 22 mai 2003, une procédure de révision des plans d'occupation des sols (POS). Objectif : préparer le plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) – pièce centrale du PLU définissant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble de la CUC - a été présenté lors de réunions publiques dans les cinq communes de l'agglomération, au cours du premier trimestre 2006. La direction de l'urbanisme et du foncier de la Communauté urbaine a également exposé l'ensemble du projet lors du Salon de l'habitat, qui s'est tenu dans la grande halle de La Cité de la Mer, du 24 au 27 mars.

9 FÉVRIER 2006

## Michel Léger, nouveau vice-président



Lors du conseil de communauté du 9 février 2006, Michel Léger a été désigné 13<sup>ème</sup> vice-président, avec pour délégation l'organisation des transports publics urbains. Il remplace Evelyne Levavasseur, qui continue de siéger à la CUC en tant que conseillère communautaire.

29 MAI AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2006

## Le tri en fête !

Manifestation organisée dans le cadre des journées nationales de l'environnement, les Recyclades ont attiré les visiteurs à la salle des fêtes de Cherbourg-Octeville, place centrale. Petits et grands ont découvert des expositions sur les déchets et l'énergie, ainsi que les affiches réalisées par les écoles et centres de loisirs de l'agglomération. Les lauréats de ce concours, les enfants du centre de loisirs des Rouges-Terres à La Glacière, ont vu leur dessin affiché dans toute l'agglomération pour annoncer la manifestation.

Des ateliers de dessin et des jeux interactifs étaient également organisés à l'intention des plus jeunes. Enfin, un jeu concours a permis de célébrer les 10 ans du tri à Cherbourg, avec à la clé un vélo et deux entrées à La Cité des Sciences à Paris, voyage compris. Les gagnants : Christophe Thiolent de Siouville et Gaëlle Jungers de Cherbourg-Octeville.





## Désherbage : un procédé écologique au menu

La réglementation concernant le désherbage par produits phytosanitaires a depuis peu évolué. La Préfecture de la Manche a produit le premier arrêté portant déclaration d'utilité publique l'établissement des périmètres de protection du captage de l'usine des eaux de la Divette, à savoir la prise d'eau de la rivière « La Divette » au « Pont Cosnard », sur la commune de Cherbourg-Octeville. Cet arrêté stipule, au titre des prescriptions applicables sur le périmètre de protection rapprochée, « l'interdiction de produits phytosanitaires à moins de 15 mètres de cours d'eau ». La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, service instructeur pour le compte du Préfet, prévoit également des arrêtés pour les autres périmètres de protection des captages et forages destinés à l'alimentation en eau potable de l'agglomération. Les prescriptions seront les mêmes, voire plus draconiennes. Il s'avérerait donc nécessaire de revoir les produits utilisés dans les périmètres de protection des captages et des forages d'eau sur la Communauté urbaine.

Pour répondre à ces obligations réglementaires, une solution alternative a dû être trouvée, à la fois respectueuse de la ressource en eau et de l'environnement. Après avoir procédé à des essais, la direction de la voirie et des déplacements urbains de la Communauté urbaine de Cherbourg a décidé de tester sur une année le désherbage « à la mousse » - procédé Waipuna – appliquée par la société bretonne Erina.

Waipuna emploie la chaleur pour tuer les mauvaises herbes. De l'eau à 95°C est appliquée avec une mousse organique biodégradable, dont l'effet est renforcé par adjonction d'amidon de maïs et de noix de coco. La structure cellulaire de la plante est attaquée et le processus de décomposition commence immédiatement. Le traitement génère une mousse visible durant 15 à 30 minutes avant l'arrêt de l'émulsion. Cet épandage est totalement inoffensif et non polluant. Seize sites sur l'agglomération seront traités avec ce produit innovant, à raison de trois fois par an, en mars, juin et septembre.

## LA GLACERIE

### Les Rouges-Terres : des travaux programmés jusqu'en mai prochain



Les automobilistes ont pu le constater et vont devoir prendre leur mal en patience : depuis la première quinzaine du mois d'avril, la voie des Rouges-Terres est en travaux, pour une durée d'environ un an.

Dans un premier temps, jusqu'en août, sont programmées des interventions au niveau de l'assainissement, avec le remplacement des réseaux (assainissement, eau potable, eaux pluviales).

Dès septembre suivront les travaux de voirie. Ceux-ci comportent deux opérations principales : une requalification en boulevard urbain entre la rue du Docteur-Schweitzer et la rue Henri-Cornat et la construction du rond-point Beauséjour.

Point fort : la requalification de la rue principale et la création d'un plateau surélevé, à proximité de la mairie. Des terres-pleins centraux seront également aménagés, l'ensemble permettant de créer un espace urbain digne de ce nom. La rue Cornat sera déviée entre la rue Saint-Exupéry et les Rouges-Terres, de façon à permettre son débouché au niveau du plateau surélevé créé devant la mairie. Outre ces travaux menés par la Communauté urbaine de Cherbourg, la Ville de La Glacerie va également rénover les espaces autour de la mairie. Enfin, devant la rue Montmartre qui deviendra à sens unique, une traversée piétonne permettra de sécuriser les lieux.

Le rond-point construit au niveau de la rue Beauséjour sur des terrains en partie rachetés par la Ville de La Glacerie, va notamment permettre de freiner la circulation. Un parking d'une dizaine de places devrait y être implanté à proximité. A noter que les doubles voies montantes et descendantes, au bas des Rouges-Terres et rue Lucet, deviendront définitivement à voie unique à l'issue des travaux. L'éclairage public sera entièrement refait, de la rue Schweitzer à la rue Beauséjour, avec la mise en place de luminaires similaires à ceux de l'avenue de Paris.

Montant des investissements de la CUC : 645 000 euros HT pour les travaux d'assainissement et 1 260 000 euros HT pour les travaux de voirie et l'éclairage public.



## L'assainissement non collectif désormais contrôlé

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a rendu obligatoire la mise en place, depuis le 31 décembre 2005, au sein de chaque commune, d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Toute commune doit effectuer des vérifications techniques sur les dispositifs individuels d'assainissement, afin de préserver la salubrité publique et protéger l'environnement.

Ayant pour compétence la gestion du cycle de l'eau, cette mission incombe à la Communauté urbaine de Cherbourg, sur l'ensemble de l'agglomération. Doté de deux agents, le SPANC de la CUC a pour objectif de conseiller les particuliers dans leur démarche d'assainissement non collectif.

### Les contrôles réglementaires sont de deux types :

> Contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Il s'agit du contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations. L'examen du dossier s'effectue en même temps que la demande du permis de construire, en lien avec le service urbanisme chargé de l'instruction des permis. Le SPANC émet un avis et des conseils sur le projet du particulier, en fonction des caractéristiques du terrain et de l'habitation

> Contrôle des installations existantes

Lors de sa première visite, l'agent communautaire procède à un diagnostic des ouvrages afin de vérifier leur bon fonctionnement. Une visite est effectuée au moins tous les 4 ans :

- vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse sceptique ou toutes eaux.

**La redevance d'assainissement non collectif** se décline en deux forfaits distincts : l'un pour le contrôle de conception et d'exécution des travaux (construction neuve ou réhabilitation), l'autre pour le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des installations (contrôle de l'existant). Le montant de la redevance est fixé, par délibération du conseil communautaire, à 150 euros pour chaque forfait.

**Vous possédez une installation d'assainissement non collectif** : avant toute visite de contrôle, vous recevrez un courrier vous informant du passage du technicien, pour fixer un rendez-vous.

A noter : la Communauté urbaine de Cherbourg met à disposition des particuliers ayant un projet de construction ou de réhabilitation des fiches pratiques d'aide à la conception d'un assainissement non collectif.

**Contact : SPANC – Direction du cycle de l'eau – 1 rue de la Marine – 50100 Cherbourg-Octeville  
Tél. : 02 33 08 26 88 ou 27 96.**

# Le tri s'au

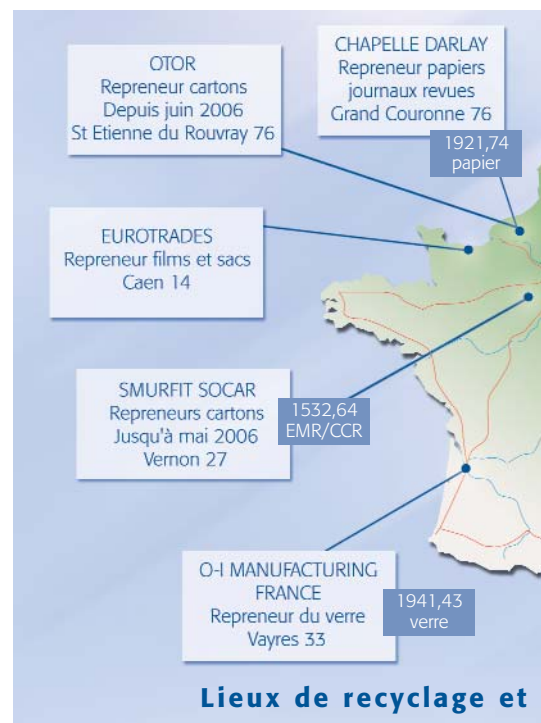


**La modernisation du centre de tri est engagée. L'automatisation permettra d'améliorer les rendements, en revalorisant 70 % de la collecte sélective. Sans oublier de meilleures conditions de travail pour les agents...**

Construit en 1994, le centre de tri du Becquet, à l'époque site pilote, a vécu. L'explosion de la collecte sélective et les évolutions technologiques induites, au cours de la dernière décennie, ont rendu l'outil obsolète. Difficile en effet de faire face à un afflux de matières à recycler avec un équipement essentiellement manuel, des rendements peu importants et des conditions de travail peu aisées. Dès 1998, des études ont conforté le souhait de la Communauté urbaine de faire évoluer le centre de tri de Tournaville. Des consultations ont été engagées en 2004. Désormais, c'est assuré : comme l'ont décidé les conseillers communautaires le 30 mars, des travaux seront entrepris au second semestre 2006. D'une durée d'environ trente semaines, ils permettront au centre de tri d'être plus performant dès la mi 2007.

« Il s'agit d'une refonte totale de l'outil », explique Benoît Arrivé, vice-président en charge des ordures ménagères, de leur valorisation et du nettoyage du domaine public communautaire. « Il y a 40 % de refus sur la plateforme de tri actuellement. Nous misons sur 30 % de refus, ce qui équivaut à la moyenne nationale ». Outre l'augmentation des rendements et des performances de tri, les travaux permettront d'améliorer l'hygiène et les conditions de travail des agents. Ces derniers bénéficieront d'ailleurs d'une formation spécifique sur les nouveaux systèmes, en avril prochain.

Jusqu'à présent, l'intégralité du tri se fait manuellement, sauf pour l'acier, récupéré par un overband (système magnétique). L'objectif est de préparer au maximum le déchet mécaniquement, afin de réduire au minimum les opérations manuelles. Les déchets seront ainsi mieux répartis sur le tapis, par type de produits, pour en faciliter le tri. La plupart des tâches seront automatisées, à commencer par l'ouverture des sacs en début de chaîne. Le centre de tri comportera trois tapis, qui traiteront



respectivement les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires, aérosols, canettes...), les corps plats (journaux, cartons, papiers...) et les gros (cartons, flaconnages...). Le papier est ainsi envoyé à la papeterie de La Chapelle d'Arblay, près de Rouen. Acier, carton, aluminium, plastiques partent quant à eux vers différentes usines de recyclage. Quelque 7 500 tonnes pourront être traitées annuellement, contre 6 500 actuellement.







## Handicap, voirie et transports urbains

La Communauté urbaine de Cherbourg, à travers notamment la compagnie Zéphyr Bus et des opérations de voirie, œuvre à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de l'agglomération.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005. Elle fixe notamment un délai de dix ans pour la mise en accessibilité totale des services de transport collectif. Pour cela, la Communauté urbaine vient de mettre en place une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, qui s'est réunie pour la première fois en mai. Des groupes de travail établiront un diagnostic de l'accessibilité avant de proposer un programme d'actions. L'objectif est d'assurer une continuité dans la chaîne du déplacement des personnes handicapées ou à mobilité réduite (handicap moteur, visuel ou auditif), du bâti aux systèmes de transport, en passant par la voirie et les aménagements des espaces publics.

La Communauté urbaine de Cherbourg dote les passages protégés de bandes podotactiles. A signaler également, l'équipement sonore de certains feux tricolores, à la demande, pour les malvoyants. De même, une charte mise au point par la Ville de Cherbourg avec les associations prévoit désormais d'aménager les trottoirs en les surbaissant, de façon à faciliter le passage des fauteuils roulants.

Parmi les autres actions menées, citons Zéphyr Bus. Trois véhicules spécifiques sont accessibles aux personnes handicapées depuis le mois de décembre 2005. Ils disposent d'un système s'abaissant au niveau des trottoirs (palette rétractable), permettant un accès et une descente aisés pour les fauteuils roulants. L'utilisateur voyage dos à la route, dans un espace sécurisé spécialement étudié. Près de 50 % des bus du parc sont équipés d'un plancher bas. Ce système, qui équipera désormais tous les nouveaux véhicules, nécessite que la voirie soit adaptée. *« Une coordination entre les travaux de voirie et les services des transports est nécessaire. L'accessibilité concerne les personnes handicapées mais pas seulement. Les bus à plancher bas facilitent également les déplacements des personnes âgées ou des enfants en poussette »*, explique Sylvain Rochat, responsable marketing et commercial de Zéphyr Bus. La CUC crée ainsi des arrêts de bus en conformité avec les normes des véhicules (quai de 0,21 cm de hauteur). Le service Handibus, créé en 1991, s'est étendu en 2003, avec des plages horaires de 7h à 19h tous les jours de la semaine (sauf le dimanche) et l'utilisation des titres de paiement Zéphyr comme dans le reste du réseau. Le nouveau véhicule, inauguré en 2004, permet le transport de cinq personnes en fauteuils et de trois accompagnateurs. Le service connaît une expansion révélatrice des besoins : avec près de 3 500 voyages sur l'année, une cinquantaine d'adhérents et une trentaine de clients réguliers, Handibus a vu sa fréquentation augmenter de près de 60 % entre 2003 et 2004.





## Un site universitaire

## en plein développement

Inscrits dans le contrat d'agglomération, les aménagements prévus au cours des prochaines années vont transformer le site universitaire et offrir un environnement propice aux étudiants tout au long de leur formation. Dans le cadre du plan U3M (université du 3<sup>ème</sup> millénaire), le site universitaire de Cherbourg-Octeville poursuit en effet son développement par la construction de nouveaux équipements dédiés à l'accompagnement de la vie étudiante. Quatre opérations sont ainsi programmées : une halle des sports, un hall technologique, une bibliothèque accompagnée d'une maison de l'étudiant, ainsi que des locaux communs composés d'un amphithéâtre et d'espaces de travail. L'ensemble sera bâti en intégrant des démarches de Haute qualité environnementale (HQE). Réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté urbaine de Cherbourg, ces opérations (bâtiments et équipements) vont mobiliser une enveloppe de 10,2 millions d'euros qui sera financée par l'Etat, l'Europe (Objectif 2 Feder), le Conseil régional de Basse Normandie et le Syndicat mixte du Cotentin qui regroupe, avec le Conseil général de la Manche, les intercommunalités du Pays du Cotentin.

**La halle des sports**

Inscrite dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), la halle des sports bénéficiera d'équipements favorisant les économies d'énergie et le confort visuel par l'éclairage naturel. Dotée d'un plateau multisports de 1 044 m<sup>2</sup>, elle comportera une salle de gymnastique et de fitness, un mur d'escalade visible depuis l'extérieur, un espace de musculation et des locaux annexes (bureaux, vestiaires, sanitaires, locaux techniques). Son ouverture est prévue fin 2007.

**Le hall technologique**

Avec pour objectif de favoriser les relations entre la recherche et le monde de l'entreprise, le hall technologique comprendra :

- > des locaux permettant d'accueillir le laboratoire Corrodys, actuellement implanté au sein de l'ancien centre de formation technique de DCN,
- > un plateau technique permettant de mutualiser et d'ouvrir aux différents laboratoires et aux PME/PMI des équipements scientifiques,
- > des bureaux administratifs.

Construit selon une démarche HQE, le bâtiment devrait être livré fin novembre 2007.

**La bibliothèque et la maison de l'étudiant**

Construit à proximité du restaurant universitaire, cet équipement de 1 385 m<sup>2</sup> sera divisé en trois espaces : une bibliothèque, une maison de l'étudiant et des locaux sociaux, éducatifs et médicaux.

La bibliothèque, d'une superficie de 865 m<sup>2</sup>, permettra aux étudiants d'avoir accès à une salle de lecture de 150 places (éventuellement extensible) pouvant contenir quelque 8 500 volumes (550 m<sup>2</sup>). Une salle de 40 m<sup>2</sup> permettra des travaux de groupe.



La maison de l'étudiant (290 m<sup>2</sup>) comprendra un atelier destiné à différentes activités (mécanique, concours de robotique...), une salle de répétition pour le théâtre mais aussi des locaux communs pour les diverses associations étudiantes.

Enfin, parmi les locaux sociaux, éducatifs et médicaux (145 m<sup>2</sup>) sont prévus des bureaux pour l'infirmerie, les services de médecine et d'assistance sociale, ainsi que le bureau de la vie étudiante, le service d'information et d'orientation ou encore un espace pour l'université inter-âges.

L'ensemble des bâtiments devrait être livré début 2008.

**L'amphithéâtre et les locaux communs**

Un amphithéâtre de 300 places verra le jour entre l'IUT et le bâtiment abritant l'école d'ingénieurs et les formations de DEUG. La structure comportera également quatre salles de travaux dirigés, l'ensemble étant desservi par un hall commun. La livraison est envisagée au dernier semestre 2007.

# S'associer pour mieux se développer

**Mutualiser les moyens, unir les compétences humaines et les ressources financières dans l'objectif de désenclaver et de développer économiquement le territoire : telle est la raison d'être du Syndicat mixte du Cotentin.**

Le Syndicat mixte du Cotentin vient de fêter ses 5 ans. Installé le 11 juin 2001, il est composé de quinze membres : le Département de la Manche, la Communauté urbaine de Cherbourg et les treize communautés de communes formant la presqu'île du Cotentin. « Le Syndicat mixte du Cotentin est un outil à la disposition des décideurs politiques pour mener à bien des projets qui ont besoin de multifinancements », explique François Lecoer, directeur de la structure.

Créé à l'origine dans le cadre du projet Fastship, le Syndicat mixte du Cotentin gère trois missions, confiées par ses membres :

**> La participation au financement d'opérations structurantes, visant à désenclaver le territoire :**

- Aménagement de la voie de contournement Est de l'agglomération cherbourgeoise,



- Aménagement du port de commerce de Cherbourg et de son terminal transmanche,
- Aménagement et fonctionnement du site universitaire,
- Aménagement de l'abattoir de Cherbourg,
- Fonctionnement de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus.

**> La prospective du territoire :**

Portage du Pays du Cotentin (animation, contractualisation).

**> La réalisation de zones d'activités, sous maîtrise d'ouvrage directe :**

- Parcs d'activités des Pieux, de Tourlaville Collignon et Cotentin sud / Carentan,
- Parc aéroportuaire Mermoz à Gonnevill-Maupertus.

Le Syndicat mixte tire ses ressources des cotisations des quinze établissements membres et d'un apport financier volontaire, par le biais de contrats annuels ou pluriannuels. La Communauté urbaine de Cherbourg participe ainsi à hauteur de 25 % dans la plupart des projets (50 % pour le Département et 25 % pour l'ensemble des autres EPCI\*). Seul l'abattoir - propriété de la Communauté urbaine de Cherbourg qui en assure le fonctionnement sur ses fonds propres - connaît un régime à part, avec une participation respective de 33,33 % de la CUC, du Département et des treize communautés de communes. Le financement des investissements réalisés par la CUC pour sa rénovation et la remise aux normes des installations est ainsi assuré par le biais du Syndicat mixte du Cotentin.

Autre exemple : les grandes opérations menées sur le site universitaire par la CUC (halle des sports, bibliothèque, etc) sont elles aussi cofinancées par le biais du Syndicat mixte du Cotentin. Sans oublier le financement du fonctionnement des secteurs d'enseignement et de recherche et de la vie universitaire. ■

\* EPCI : établissement public de coopération intercommunale.



**LE SYNDICAT MIXTE DU COTENTIN**



Michel Lerenard

**Président : Michel Lerenard**  
**Directeur : François Lecoer**

> *Quatre fonctionnaires sont affectés au fonctionnement du Syndicat mixte du Cotentin.*

**Contact :**  
**Syndicat mixte du Cotentin**  
**2 rue des Vindits**  
**50130 Cherbourg-Octeville**  
**Tél. : 02 33 53 57 12**  
**Site internet : [www.cotentin.org](http://www.cotentin.org)**

# Le Système d'Information Géographique

**Trois petites lettres pour un service nécessaire au bon fonctionnement des directions de la Communauté urbaine : le SIG, système d'information géographique, fête cette année ses dix ans.**



## Qu'est-ce qu'un SIG ?

Avec l'essor d'internet, les systèmes d'information géographique (SIG) se développent, se démocratisent, sans que les gens sachent vraiment de quoi il s'agit. Ils sont utilisés pour saisir, gérer, analyser et présenter des données à référence spatiale. Par exemple, une recherche d'itinéraire effectuée sur internet (Viamichelin, Mappy) ou une consultation du site Google Earth, c'est du SIG. La Communauté urbaine de Cherbourg possède ainsi son propre système d'information géographique.

## Quel est l'intérêt d'un SIG ?

Il s'agit principalement d'un outil de gestion pour les services de la Communauté urbaine. Le SIG permet ainsi aux agents de repérer en moins de trois minutes une rue, de connaître le diamètre et le matériau d'une canalisation, ainsi que son emplacement à une vingtaine de centimètres près. Ce service est une mine d'informations sur le territoire. Il est par exemple possible de savoir si une voirie est communautaire ou si elle est gérée par l'Etat ou le département. Ou encore de connaître le jour de ramassage des ordures

ménagères sur un quartier donné. Cette mission transversale qu'est le SIG diffuse une quarantaine de thèmes aussi variés que les réseaux d'eau et d'assainissement, le foncier d'activité, les sentiers piétons, les pistes cyclables, le plan d'occupation des sols...

## Et pour les habitants de l'agglomération et les visiteurs ?

La mission du SIG, en externe, est particulièrement visible à travers le site internet de la Communauté urbaine de Cherbourg. Sur [www.cuc-cherbourg.fr](http://www.cuc-cherbourg.fr) est disponible un atlas cartographique comportant une soixantaine de cartes. Données générales, techniques, historiques : autant d'éléments décrivant le territoire et les compétences de



l'établissement communautaire.

Un plan de ville interactif permet aussi facilement de situer des équipements ou de trouver une rue dans l'agglomération. Une deuxième version de ce plan de ville sera disponible d'ici quelques jours sur le site internet. Outre le fond de plan topographique déjà existant indiquant les bâtiments, la voirie, la végétation, etc, il offrira une interface plus conviviale et la possibilité de visualiser des photos aériennes de l'IGN.

Le SIG de la CUC est également doté d'un outil d'exploitation et de visualisation 3D facilitant la lecture cartographique. Utilisé pour l'instant en interne, ce logiciel devrait d'ici quelque temps être exploité pour des modélisations sur le site internet, à destination du grand public. ■



## + d'infos...

**Le système d'information géographique compte trois agents.**

**Chef de service : Denis Lainé**

**Vice-président chargé du système d'information géographique, du foncier, du classement et du déclassement : Christian Lemarchand.**

COMMUNAUTÉ URBAINE DE CHERBOURG  
Système d'information géographique  
Rue de la Marine  
50100 Cherbourg-Octeville  
Tél. 02 33 08 27 19



Alain Leroux

## Une escale au Palace

**Le Palace, c'est toute une histoire ! Un Cinema Paradiso version équeurdrevillaise, qui ne manque pas d'anecdotes. Une histoire chère à Alain Leroux, actuel président de l'association le Palace. Cette dernière a permis au cinéma de revivre, depuis 2000.**

« Le cinéma est arrivé à Equeurdreville en même temps que la première diffusion du cinéma populaire, en 1912 », précise Alain Leroux. Le président de l'association le Palace est intarissable sur l'histoire de l'établissement, ouvert peu avant la première guerre mondiale.

En 1933, le public a pu assister aux premières projections du cinéma parlant, avec à l'affiche *Quatre de l'infanterie* et *Embrassez-moi*. Mais qui sait que la salle du Palace a servi de dortoir aux Américains lors de la libération, après avoir tenu lieu de cantine aux Allemands pendant l'occupation ? Retrouvant sa vocation initiale, le cinéma équeurdrevillais a vu défiler les westerns américains des années 50, avant de laisser place à une grande métamorphose en 1955. D'importants travaux ont permis de le moderniser, avec l'apparition du Cinémascope. Dorénavant, l'entrée se fera rue des Résistants et plus par la salle de la mairie.

D'une capacité de 522 places, géré par différents exploitants, le cinéma a perdu quelques fauteuils en 1972 lors d'une nouvelle réfection. Il compte alors 472 places. La fréquentation s'effritera au milieu des années 70, malgré une résistance face à la concurrence des salles cherbourgeoises. Vendu en 1980, ne diffusant quasiment plus que des films de karaté, le Palace finira par fermer ses portes en 1985.

« Une association s'est créée en 1998, sous l'impulsion de Jean Leroureur, alors



maire d'Equeurdreville-Hainneville. Le souhait de rouvrir le cinéma, de redynamiser le quartier était très fort », explique Alain Leroux. L'association le Palace était née. Il a cependant fallu attendre le 8 mars 2000 pour que la structure prenne réellement son envol.

Avec une cinquantaine d'adhérents, l'association se veut avant tout lieu convivial et d'échanges. Un véritable creuset de réflexions collectives, où l'on décide dans la bonne humeur des animations et de la programmation. Cinéma associatif, le Palace emploie aussi deux salariés : une animatrice et un projectionniste à temps complet. Ce dernier est aidé de projectionnistes bénévoles. Cinéma grand et jeune public,

art et essai : la volonté d'ouvrir le Palace à un grand nombre de spectateurs est bien présente. « L'objectif est de rendre le cinéma accessible à tous par la programmation et les tarifs. Mais faire seulement de la diffusion ne nous contente pas, il faut que le public rencontre les acteurs, les réalisateurs, que d'autres associations puissent s'exprimer », souligne Alain Leroux. Pari réussi, avec les nombreuses soirées variées qui rythment la programmation : venue de Bertrand Tavernier en septembre 2005, projections et débats dans le cadre de la quinzaine du commerce équitable et rencontre avec Bruno Romy, l'un des réalisateurs de *l'iceberg* en mai dernier, soirée début juin autour du film *Paul dans sa vie* en présence du personnage central, habitant d'Auderville... Autant de moments privilégiés et de rencontres accessibles à tous.

Depuis trois ans, le festival Palac'Escale, événement phare de l'année, permet de découvrir l'univers cinématographique d'un pays ou d'une région du monde, ainsi que tout ce qui se développe autour. Après l'Afrique et la Corée, l'édition 2006 était consacrée aux Balkans. Une douzaine de films diffusés, des débats, un ciné-concert, un stage de danse roumaine, un repas grec... ont permis au public de s'immerger dans une autre culture. Et pour 2007 ? L'Italie sera à l'honneur. Alain Leroux et son équipe ont déjà l'esprit de l'autre côté des Alpes... ■

### FEUILLE DE ROUTE

> 1998 : création de l'association le Palace  
- rénovation de l'unique salle du cinéma (295 places), financée par la municipalité.  
> 2000 : réouverture du cinéma.

> 2002 : obtention du label art et essai jeune public.  
> 2004 : première édition du festival Palac'Escale,  
- la salle est équipée d'un dispositif de vidéo-projection tous formats,

- création du site internet, véritable mine d'informations.  
> 2005 : Alain Leroux devient président de l'association.  
> Mars 2007 : le festival Palac'Escale accueille l'Italie.